

Le 12 avril 2016

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 avril 2016 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2016-04-039**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 avril 2016 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2.**      **MOT DU MAIRE**

**2016-04-040**      **3.**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 avril 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE / APPUI
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE

Le 12 avril 2016

7.1.1	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 593-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 NUMÉRO 593
7.1.2	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 636 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 605 (RMH 450)
7.1.3	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 628 (RMH 330)
<b>7.2</b>	<b>TRÉSORERIE</b>
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	APPARIEMENT DE REVENUS ET DE CHARGES / REDRESSEMENT DE REVENUS REPORTÉS
7.2.3	EXCÉDENT DU COÛT / RÈGLEMENT NUMÉRO 631 / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SIS AU 78, 7 <sup>E</sup> AVENUE
7.2.4	AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE / RÈGLEMENT NUMÉRO 626 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES
7.2.5	RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015
7.2.6	NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT / EXERCICE FINANCIER 2016
7.2.7	AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT / CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-01-018
<b>7.3</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
<b>8</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
<b>9</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>
<b>10</b>	<b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>
<b>11</b>	<b>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b>
<b>12</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>
<b>13</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>14</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

ADOPTÉE

**2016-04-041 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2016-04-042 6.1 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE / APPUI**

CONSIDÉRANT la tenue à travers le Canada de la Semaine de la sécurité publique ferroviaire du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT la demande d'Opération Gareautrain que le conseil municipal appuie en adoptant la présente résolution les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

D'APPUYER la Semaine de la sécurité publique ferroviaire, un événement national, se déroulant du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016.

ADOPTÉE

**2016-04-043      7.1.1    AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 593-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 NUMÉRO 593**

Le conseiller M. David Beauregard-Paquin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 numéro 593.

**2016-04-044      7.1.2    ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 636 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 605 (RMH 450)**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 636 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 636 intitulé :

« Règlement sur les nuisances RMH 450 ».

ADOPTÉE

**2016-04-045      7.1.3    AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 628 (RMH 330)**

Le conseiller M. Guy Jodoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 628 (RMH 330).

**2016-04-046 7.2.1 LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-neuf mille huit cent vingt-trois dollars et vingt-trois cents (169 823,23 \$).

ADOPTÉE

**2016-04-047 7.2.2 APPARIEMENT DE REVENUS ET DE CHARGES / REDRESSEMENT DE REVENUS REPORTÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes.

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté.

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés.

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QU'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2015, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉE

**2016-04-048 7.2.3 EXCÉDENT DU COÛT / RÈGLEMENT NUMÉRO 631 / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SIS AU 78, 7E AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux requis dans le cadre du règlement 631 sera supérieur au montant autorisé dans le règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des coûts supplémentaires pour les travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire sis au 78, 7<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un fonds de roulement;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-09-118 autorisant le paiement d'une partie des coûts supplémentaires pour un montant de 20 832.24 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels supplémentaires excèdent 20 832.24 \$, plus les taxes applicables;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE la totalité de l'excédent du coût du règlement 631 sur le montant autorisé de 275 900 \$ soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de dix (10) ans à partir de 2016.

ADOPTÉE

**2016-04-049      7.2.4    AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE / RÈGLEMENT NUMÉRO 626 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux requis dans le cadre du règlement 626 pour la construction d'un bâtiment abritant le service de protection des incendies ont été inférieurs au montant emprunté;

CONSIDÉRANT QU'il y a un solde disponible relatif au règlement 626;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

D'UTILISER le solde relatif au règlement 626 pour réduire les versements en capital à partir de l'exercice 2017 jusqu'au refinancement en 2020, soit pour un montant de deux mille sept cent soixante-seize dollars et quarante-trois cents (2 776.43 \$) par année.

ADOPTÉE

**2016-04-050      7.2.5    RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du rapport financier préparé et déposé par le trésorier ainsi que du dépôt des rapports du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil terminé le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

**2016-04-051**      **7.2.6 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT / EXERCICE FINANCIER 2016**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit nommer un vérificateur externe (auditeur indépendant) pour au plus trois exercices financiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat de Goudreau, Poirier inc. comptables professionnels agréés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE soit nommée la firme Goudreau, Poirier inc. à titre d'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2016 de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil selon les dispositions des lois applicables pour un montant de quatorze mille dollars (14 000 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2016-04-052**      **7.2.7 AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT / CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-01-018**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-01-018 approuvant l'augmentation de la marge de crédit;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE le premier paragraphe de la résolution 2016-01-018 soit remplacé par le suivant :

« D'AUTORISER une demande de majoration de la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, et ce, pour une somme supplémentaire de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour porter la limite de la marge de crédit en permanence à cinq cents mille dollars (500 000 \$) afin de combler les besoins de liquidité de fonctionnement pour le bénéfice des citoyens. ».

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2016-04-053**      **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du  
12 avril 2016 à 19 h 50.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Jr Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière